

**Comité d'experts spécialisé CES Évaluation des risques liés aux milieux aériens -
CES AIR 2024-2028**

**Procès-verbal de la réunion
du 20 mai 2025**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 20 mai 2025 - Matin :

Madame Corinne MANDIN (présidente de séance)
Monsieur Fabrice LERAY (vice-président, à distance)

Madame Sophie ACHARD, Madame Sylvie CASSADOU, Madame Laureline COATES, Madame Elodie GUIGON, Madame Bénédicte JACQUEMIN, Madame Barbara LE BOT (à distance), Madame Rachel NADIF, Madame Anne OPPLIGER (à distance), Monsieur Jérémie POURCHEZ (à distance), Madame Delphine PRAUD, Madame Anastasia SAADE, Madame Audrey SMARGIASSI

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Michel ANDRÉ, Monsieur Marc DURIF, Monsieur Sébastien HULO, Monsieur Hervé LABORDE-CASTÉROT, Monsieur Claude LAMBRÉ, Madame Juliette LARBRE, Monsieur Christophe LEROYER

Étaient présents le 20 mai 2025 - Après-midi :

Madame Corinne MANDIN (présidente de séance)
Monsieur Fabrice LERAY (vice-président, à distance)

Madame Sophie ACHARD, Madame Sylvie CASSADOU, Madame Laureline COATES, Madame Elodie GUIGON, Madame Bénédicte JACQUEMIN, Madame Barbara LE BOT (à distance), Madame Rachel NADIF, Madame Anne OPPLIGER (à distance), Monsieur Jérémie POURCHEZ (à distance), Madame Delphine PRAUD, Madame Anastasia SAADE, Madame Audrey SMARGIASSI

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Michel ANDRÉ, Monsieur Marc DURIF, Monsieur Sébastien HULO, Monsieur Hervé LABORDE-CASTÉROT, Monsieur Claude LAMBRÉ, Madame Juliette LARBRE, Monsieur Christophe LEROYER

Présidence

Madame Corinne MANDIN assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Avis commun de Santé publique France et de l'Anses l'Anses relatif à l'étude PestiRiv, étude d'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non viticoles (2018-SA-0197).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, la présidente demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 14 experts sur 21 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

3.1. Contexte

La France hexagonale compte environ 780 000 hectares de vignes, ce qui représente près de 3 % de la surface agricole utile totale du territoire. Ces cultures sont très intriquées avec l'habitat, si bien qu'environ 4 % de la population en France hexagonale vit à moins de 200 mètres d'une parcelle de vigne. Par ailleurs, la viticulture fait partie des cultures qui recourt le plus aux produits phytopharmaceutiques (PPP), à la fois en termes de fréquences de traitements et de quantités vendues.

Il existe peu de données au niveau français sur l'exposition aux PPP des personnes vivant près de cultures, et de vignes en particulier. L'exposition environnementale aux PPP a été étudiée en population générale (étude Pesti'home, surveillance des pesticides dans l'air ambiant, programme national de biosurveillance), sans permettre d'étudier spécifiquement l'exposition des populations vivant près de vignes. Des actions ont également été entreprises dans le cadre d'études locales (AIRES, études Airaq, Sigexposome, phyto tifs, phytoriv). Mais, d'une part elles ne ciblent pas nécessairement les zones viticoles, d'autre part elles fournissent des données partielles (pas de mesures dans l'air et les poussières des logements par exemple), limitées à certains sites et à certains pesticides. Ainsi, ces études sont insuffisantes pour caractériser spécifiquement l'exposition aux PPP des personnes vivant près de vignes.

Dans ce contexte, Santé publique France (SpF) et l'Anses ont décidé de mettre en œuvre une étude d'exposition multisites chez les riverains de vignes : l'étude PestiRiv.

3.2. Mise en œuvre de l'étude

Pour mettre en œuvre l'étude PestiRiv, quatre collectifs d'experts ont été mobilisés par Santé publique France et l'Anses lors des phases d'élaboration de l'étude et d'exploitation des résultats :

- le conseil scientifique (CS) « Riverains de cultures, pesticides et santé », piloté par Santé publique France entre septembre 2017 et mai 2022, qui a participé à l'élaboration et à la validation du protocole de l'étude en garantissant sa pertinence et sa faisabilité ;
- le conseil scientifique (CS) du programme national de biosurveillance, piloté par Santé publique France, qui a pour missions de garantir la cohérence, la pertinence et la qualité scientifiques des travaux relatifs aux mesures d'imprégnations ;

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

- deux groupes de travail (GT) sur les mesures environnementales et les pratiques agricoles, coordonnés par l'Anses, qui ont apporté leur appui pendant la phase d'élaboration du protocole (2018 à 2021), puis pendant la phase d'exploitation des résultats (2023 à mi-2025).

Par ailleurs, la production de l'avis final de l'étude PestiRiv, porté conjointement par Santé publique France et l'Anses, s'appuiera sur les conclusions et les recommandations adoptées par les comités d'experts de Santé publique France (Comité d'experts « Santé environnement travail » ou CE SET) et de l'Anses (Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux milieux aériens » ou CES Air), selon les périmètres respectifs de chaque comité.

3.3. Déroulement des échanges avec le CES Air lors de séances précédentes

- Séance du 20 janvier 2023

Objectif : présenter les objectifs de l'étude PestiRiv, le bilan du déroulé du terrain et les travaux de l'Anses à venir pour exploiter les résultats

Conclusions : Le CES a posé des questions en lien avec la méthode de l'étude, auxquelles des réponses ont été apportées en séance.

- Séance du 22 janvier 2024

Objectif : présenter le bilan de la phase terrain et l'organisation qui sera mise en œuvre pour la phase finale des travaux

Conclusions : Le CES est favorable à contribuer à l'élaboration des conclusions et recommandations sur le volet environnemental.

Le sixième mandat du CES Air s'est terminé en août 2024, avant d'être renouvelé en septembre 2024 pour son septième mandat.

- Séance du 16 décembre 2024

Objectif : présenter l'étude PestiRiv et expliciter le rôle du CES Air

Conclusions : Le CES a posé plusieurs questions sur le protocole de l'étude. Il a également exprimé des inquiétudes quant aux conclusions qui pourront être tirées de cette étude, sans mise en regard des données du volet environnemental avec le volet biosurveillance.

Cinq membres du CES Air se sont proposés pour être experts rapporteurs et travailler sur les conclusions et recommandations avec d'autres experts rapporteurs issus du comité d'experts de SpF. Plusieurs réunions ont été organisées spécifiquement avec ces experts rapporteurs entre février et mai 2025.

3.4. Séance du 20 mai 2025

3.4.1. Objectif de la séance

L'objectif de la séance du 20 mai 2025 est de passer en revue les conclusions de l'étude relatives au champ de compétences du CES Air, ainsi que les recommandations qui en découlent, et de procéder à l'adoption par le CES de ces conclusions et recommandations.

3.4.2. Déroulement de la séance

Un document de synthèse a été mis à disposition du CES en amont de la séance pour relecture et commentaires par les experts. Une version avec les réponses aux commentaires et prise en compte des modifications de forme suggérées par les experts leur est mise à disposition pour la séance.

Les conclusions et recommandations sont passées en revue en séance.

3.4.3. Adoption des travaux

Considérant la saisine n°2018-SA-0197 relative à l'étude de l'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non viticoles dénommée PestiRiv,

Considérant le protocole d'étude mis en place pour répondre aux questions de l'étude, présentée au CES Air lors des séances des 20 janvier 2023, 22 janvier 2024 et 16 décembre 2024,

Considérant l'organisation mise en place par l'Anses et Santé publique France avec des experts rapporteurs de chaque collectif, réunis entre février et mai 2025, pour travailler sur les conclusions et recommandations du volet « Biosurveillance » pour le CE SET et du volet « Environnement » pour le CES Air,

Considérant les derniers commentaires et modifications apportées en séance par le CES Air sur le document de synthèse relatif au volet « Environnement » et visibles en annexe 3,

La présidente de séance propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Le CES adopte, à l'unanimité des 14 experts présents, les conclusions et recommandations sur le volet environnemental de l'étude PestiRiv.

Mardi 10 juin 2025

Mme Corinne MANDIN
Présidente du CES AIR 2024-2028